

L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

RENTÉE 2023

ENTRER

DANS LE SUP

APRÈS LE BAC

BAC



Des questions sur les formations ? les métiers ? l'orientation ?



 www.monorientationenligne.fr
Un service gratuit d'aide personnalisée



ENTRER DANS LE SUP APRÈS LE BAC



Vous êtes en terminale et votre projet d'avenir se précise. Ce document présente de façon synthétique chaque type de formation et vous en rappelle les principes et modalités. Il vous rappelle également le calendrier de candidatures via Parcoursup pour l'année 2022/2023. Il a été réalisé par les équipes de l'Onisep et validé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Votre conseil régional est désormais responsable de l'information sur les possibilités d'études sur son territoire.

Cette articulation entre une information nationale et des informations régionales précises est garante de la possibilité de bien se documenter afin de faire des choix éclairés dans le cadre de l'accompagnement proposé par votre lycée.

N'oubliez pas que des formations existent également dans d'autres régions et que vous pouvez les retrouver sur le site de Parcoursup. L'avenir vous appartient, alors lancez-vous et entrez dans le sup !

FRÉDÉRIQUE ALEXANDRE-BAILLY
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ONISEP

CHOISIR SA VOIE

	page
Le schéma des études supérieures	2
Les étapes à suivre dans Parcoursup	4

LES FILIÈRES D'ÉTUDES

Les BTS (brevets de technicien supérieur) et les BTSa (brevets de technicien supérieur agricoles)	6
Les BUT (bachelors universitaires de technologie)	7
Les licences	8
Les CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)	11
Les formations d'écoles spécialisées	12
Les autres formations, dispositifs et modalités	16

INFOS PRATIQUES

Être étudiant en situation de handicap ou à besoins particuliers	18
Que faire sans le bac ?	20
Guide pratique	22

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.

L'université dispense des formations générales et professionnelles. Elle prépare aussi aux études de santé.

LE LMD, UN CADRE EUROPÉEN

La plupart des formations françaises de l'enseignement supérieur ont adopté l'organisation européenne des études avec trois grades (paliers) en 3, 5 et 8 ans après le bac : licence (L), master (M) et doctorat (D). Double objectif : des diplômes reconnus dans toute l'Europe et au-delà, et une mobilité des étudiants facilitée grâce au programme Erasmus+. Pour chaque diplôme, les enseignements sont scindés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le LMD : les BUT, les BTS, les CPGE, les études de santé, d'architecture...

■ Diplôme délivré

BTS : brevet de technicien supérieur
BUT : bachelier universitaire de technologie
CPGE : classes préparatoires aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DE : diplôme d'État
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design
DUT : diplôme universitaire de technologie
ENS : école normale supérieure
IEP : institut d'études politiques
Inspé : institut national supérieur du professorat et de l'éducation
L1 : 1^{re} année de licence
M1 : 1^{re} année de master
D1 : 1^{re} année de doctorat

Nombre d'années d'études

12

11

10

9

8

7

6

5

4

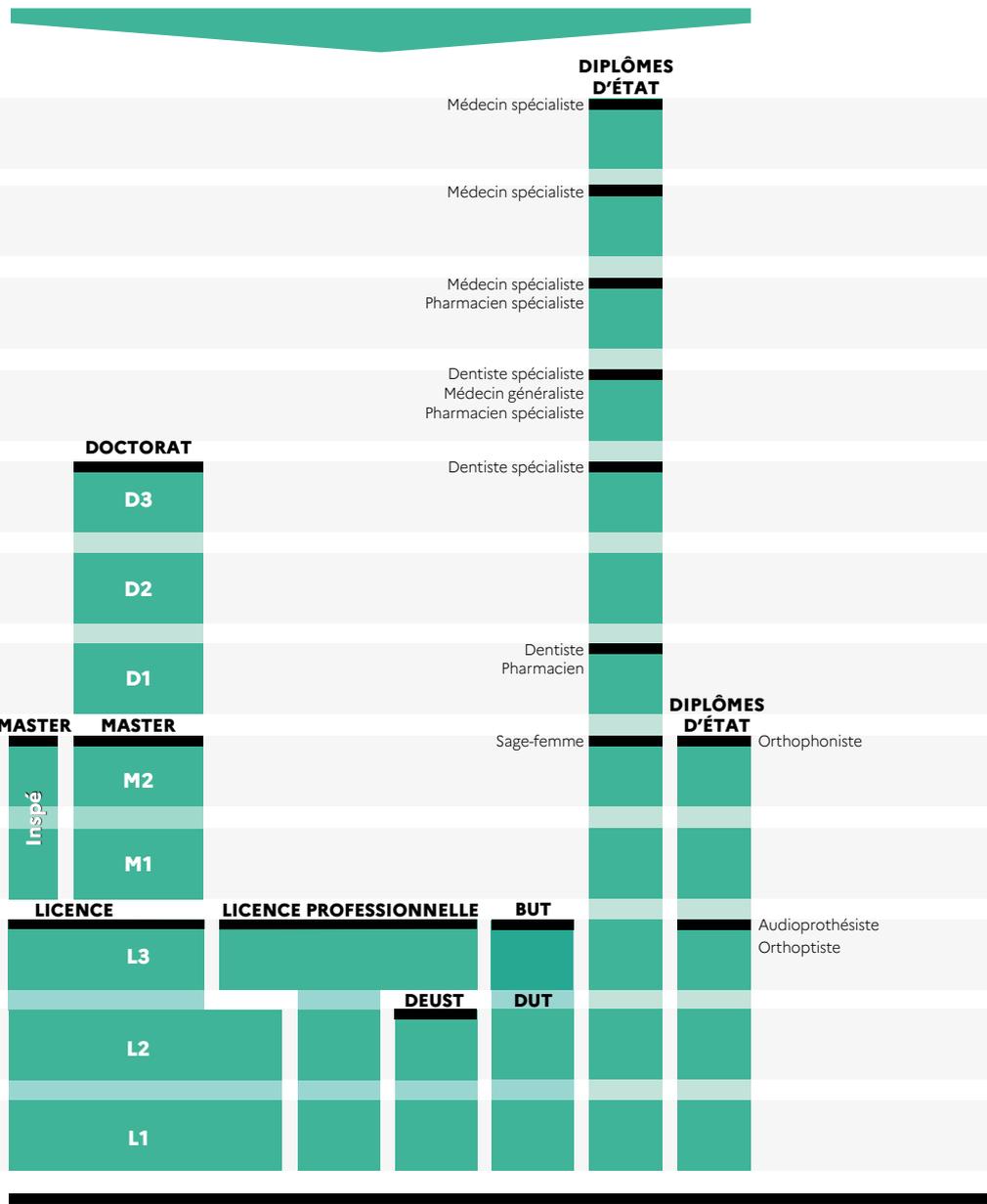
3

2

1

BAC

UNIVERSITÉ



Ces écoles forment à différents domaines : communication, art, industrie, tourisme, commerce, transport, social, sport, paramédical...

Le lycée dispense des formations de niveau bac + 2 ou bac + 3.

Les écoles d'ingénieurs ou de commerce, les ENS, les IEP et les écoles d'art publiques délivrent des diplômes de niveau bac + 5.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES

LYCÉE

GRANDES ÉCOLES

Nombre d'années d'études

12

11

10

9

8

7

6

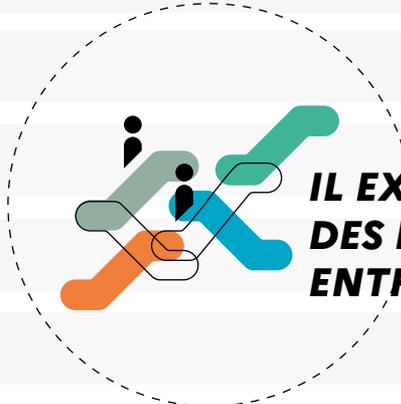
5

4

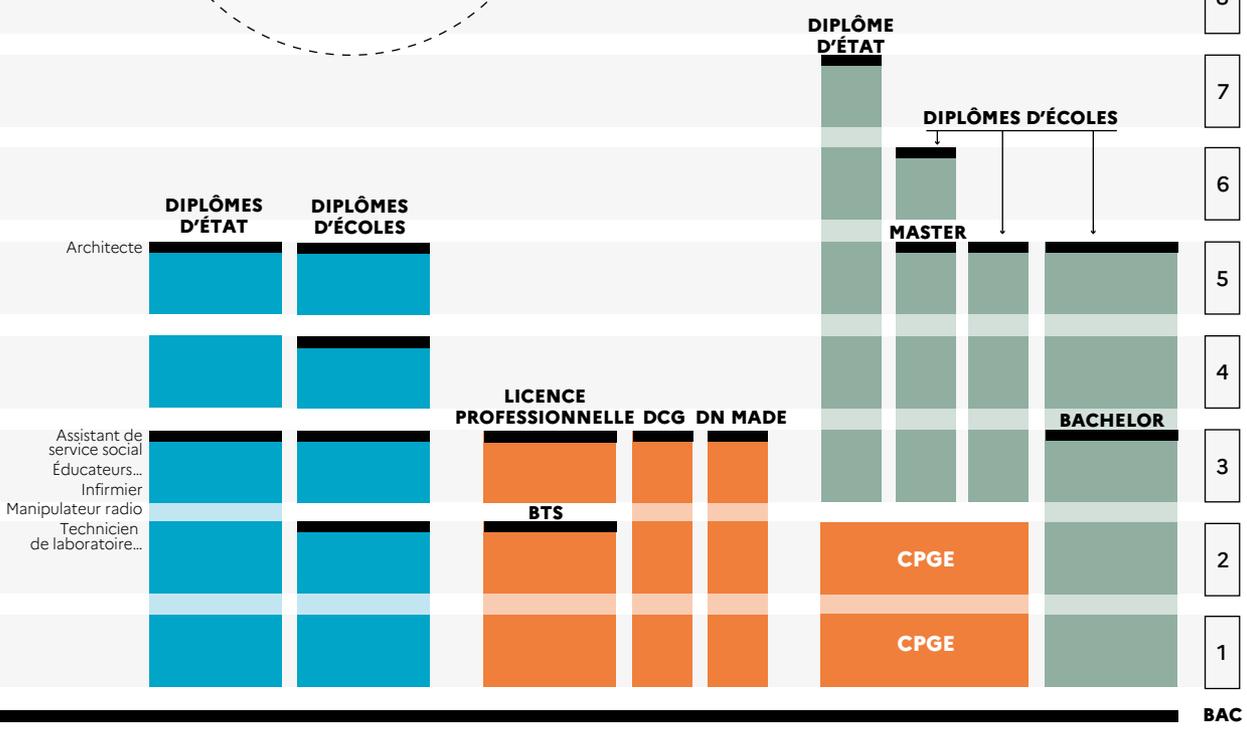
3

2

1



IL EXISTE DES PASSERELLES ENTRE CES FILIÈRES



LES ÉTAPES À SUIVRE DANS PARCOURSUP

Les candidatures à la 1^{re} année de l'enseignement supérieur se font en ligne via la plateforme Parcoursup pour la plupart des formations. Information sur les formations, formulation des vœux, zoom sur les modalités à chaque étape.

CLASSE DE
TERMINALE

octobre 2022

novembre

décembre 2022

janvier 2023

février

mars

avril

▶ Je m'informe sur les formations, les attendus, les modalités d'accès, les établissements d'accueil, les débouchés offerts, notamment grâce aux publications de l'Onisep et au site Terminales www.terminales2022-2023.fr/.

▶ Je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation organisée dans mon lycée.

▶ Je renseigne ma fiche de dialogue.

▶ Le conseil de classe du 1^{er} trimestre prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

▶ Je m'informe sur le déroulement de la procédure de préinscription en 1^{re} année de l'enseignement supérieur sur Parcoursup.

▶ Je poursuis ma réflexion avec les professeurs principaux ou référents et les psychologues de l'Éducation nationale.

▶ 20 décembre, ouverture du site d'information Parcoursup: je consulte les fiches des formations sur Parcoursup, qui décrivent à la fois les attendus et les critères d'examen des candidatures.

▶ Je complète mes informations en participant aux JPO (journées portes ouvertes) dans les établissements et aux salons de l'orientation. Je participe à la 2^{de} semaine de l'orientation.

▶ 18 janvier, ouverture du site Parcoursup: je crée mon dossier candidat sur Parcoursup et je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations). J'ai jusqu'au 9 mars inclus (dernier délai) pour formuler mes vœux.

▶ Le conseil de classe du 2^e trimestre prend connaissance de mes vœux.

▶ 6 avril: je finalise mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et je confirme chacun de mes vœux (sans avoir à les classer).

▶ En avril et en mai, les responsables de formation examinent mes vœux après confirmation et saisissent leurs classements dans Parcoursup.

www.parcoursup.fr



DES SERVICES D'AIDE

Des conseillers MOEL (Mon orientation en ligne) - Parcoursup à l'écoute:

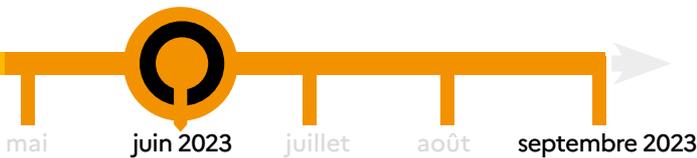
- ▶ par courrier électronique et par tchat via www.monorientationenligne.fr;
- ▶ par téléphone au 01 77 77 12 25 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi, de 10 h à 20 h en métropole;
- ▶ par téléphone au 0800 400 070 (appel gratuit) du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h (en 2022);
- ▶ au 05 96 53 12 25 du lundi au vendredi pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique.



CALENDRIER 2022/2023

Cinq dates clés à retenir:

- ▶ 20 décembre: ouverture du site d'information.
- ▶ 18 janvier: premier jour pour s'inscrire et formuler ses vœux.
- ▶ 9 mars: dernier jour pour formuler ses vœux.
- ▶ 6 avril: dernier jour pour confirmer ses vœux.
- ▶ 1^{er} juin: premier jour pour consulter les réponses.



- ▶ À partir du 1^{er} juin, **je consulte les réponses** des formations sur Parcoursup: OUI (je suis accepté); OUI SI (je suis accepté sous réserve de suivre des enseignements complémentaires, par exemple); EN ATTENTE (je dois attendre qu'une place se libère, cela peut concerner à la fois une réponse « oui » ou « oui si »); NON (je suis refusé). Les réponses arrivent au fur et à mesure, sauf pendant l'épreuve écrite de philosophie du bac.
- ▶ Dès qu'une proposition m'est faite, **je réponds dans les délais indiqués** par la plateforme: soit j'accepte définitivement cette proposition et je renonce aux autres formations demandées, soit je l'accepte provisoirement et j'indique quels vœux je maintiens en attente (case à cocher).
- ▶ **Je crée mon compte personnel** sur le portail www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole et je règle ma CVEC (contribution vie étudiante et de campus), obligatoire pour m'inscrire dans un établissement supérieur (sauf pour les BTS).
- ▶ **Je procède à mon inscription administrative** auprès de l'établissement où j'ai été admis et je règle les droits d'inscription.
- ▶ Mi-juin: lancement de la phase complémentaire. Si je n'ai aucune proposition après les écrits du bac, je peux formuler de nouveaux vœux dans le cadre de la **procédure complémentaire**.
- ▶ 13 juillet: **fin de la phase principale d'admission**.
- ▶ 15 septembre: **clôture de la procédure Parcoursup**.

INFO +

Élèves n'ayant pas encore obtenu de proposition d'admission

Proposée par Parcoursup, la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) peut être sollicitée par tous les jeunes qui n'ont pas obtenu de proposition d'admission dès juillet et jusqu'à la fin de la procédure Parcoursup. Elle intervient jusqu'en septembre dans chaque académie, étudie les dossiers et met en place un accompagnement individuel afin de proposer à chaque élève une solution au plus près de ses aspirations.

Élèves en situation de handicap

Lors de son inscription sur la plateforme Parcoursup, l'élève en situation de handicap peut remplir une fiche de liaison (→ lire Être étudiant en situation de handicap ou à besoins particuliers p.18).

Élèves optant pour l'apprentissage

Tout candidat peut formuler des vœux sur des formations en apprentissage à partir du 18 janvier et tout au long de la procédure (jusqu'au 12 septembre). Dans le cas d'une demande de formation en apprentissage, la réponse « En recherche de contrat » émise par le CFA (centre de formation d'apprentis) signifie que l'inscription ne pourra se faire que si un contrat d'apprentissage a été préalablement signé avec une entreprise. Le candidat peut solliciter le CFA pour bénéficier d'un accompagnement pour trouver un employeur.

Élèves optant pour la césure

Les élèves qui envisagent de faire une césure peuvent l'indiquer dans Parcoursup dans l'onglet « Année de césure » de leur dossier. Cette information n'est pas transmise à l'établissement. C'est au moment de l'admission que le candidat admis doit solliciter l'accord de l'établissement. Lorsque l'établissement donne son accord, un contrat de césure fixe les conditions de cette modalité et permet d'assurer leur place lors de leur reprise d'études.

Élèves inscrits hors de leur académie

Les lycéens boursiers qui formulent puis acceptent une proposition sur Parcoursup hors de leur académie d'origine peuvent obtenir une aide à la mobilité de 500 €, cumulable avec d'autres aides (→ lire Guide pratique p. 22).

LES BTS (BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR) ET LES BTSA (BREVETS DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLES)

Diplômes nationaux couvrant 135 spécialités (dont 16 agricoles), les BTS et les BTSA sont conçus pour répondre aux besoins des entreprises... sans empêcher les poursuites d'études.

INFO +

La classe passerelle: un dispositif pour sécuriser les parcours

La classe passerelle concerne en priorité les titulaires d'un bac professionnel qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup. À titre exceptionnel, les titulaires d'un bac technologique peuvent aussi en bénéficier. Année de préparation à l'entrée en BTS et en BTSA, la classe passerelle permet de consolider ses acquis et de développer certaines compétences. Proposée dans le cadre de la CAES (Commission supérieure de l'enseignement supérieur) des rectorats, l'entrée en classe passerelle permet d'obtenir le statut d'étudiant et de bénéficier de bourses sur critères sociaux. La réussite de la scolarité est attestée par les enseignants et l'étudiant bénéficie d'une priorité d'accès en BTS ou en BTSA, si le conseil de classe a émis un avis favorable à la poursuite d'études dans la formation demandée sur la plateforme Parcoursup.



SUR ONISEP.FR
www.onisep.fr/BTS

● OÙ ET COMMENT ?

Hormis les BTS prothésiste-orthésiste et podo-orthésiste qui s'obtiennent en 3 ans, tous les BTS se préparent en 2 ans dans une STS (section de techniciens supérieurs) intégrée au sein de lycée public ou privé sous contrat. Les BTSA (BTS agricoles) sont dispensés en lycée agricole. Les BTS et les BTSA peuvent aussi se préparer par l'apprentissage.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletin scolaire + éventuellement tests et/ou entretien de motivation) avec un bac cohérent avec la spécialité de BTS envisagée. Les candidatures sont gérées via Parcoursup. L'admission des titulaires d'un bac professionnel est facilitée lorsque les élèves bénéficient d'un avis favorable du conseil de classe du lycée d'origine. Cet avis est formulé en tenant compte du dossier scolaire de l'élève, de ses compétences, de ses acquis et de ses chances de réussite dans la formation demandée.

À noter: les titulaires d'un bac professionnel ou technologique ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » bénéficient d'une admission de droit dans les BTS et les BTSA du même domaine.

● RYTHME ET PROGRAMME

Entre **30 et 33 heures** de cours hebdomadaires et **8 à 16 semaines de stage** en milieu professionnel (selon les spécialités de BTS) ou **12 à 16 semaines** (selon les spécialités de BTSA).

La formation comporte :

- pour les BTS, des enseignements généraux (français, mathématiques, langues, etc.) qui occupent la moitié de l'emploi du temps en 1^{re} année et un tiers en 2^{de} année. Pour les BTSA, les enseignements sont équilibrés entre les 2 années ou organisés à la demande de l'équipe pédagogique. **À noter:** le tronc commun dans les spécialités de BTSA rénovés concerne trois des huit épreuves (les maths et l'informatique sont comptabilisées dans les enseignements professionnels);
- des enseignements technologiques appliqués et pratiques, propres à la spécialité du BTS choisi;

– des stages en milieu professionnel. Des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stage en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BTS est délivré sur la base d'un **examen final et d'une part de contrôle continu** durant les 2 années de formation. Les compétences et connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole seront validées.

Certains lycées agricoles proposent des BTSA en semestrialisation, où toutes les capacités sont évaluées en cours de formation, sans examen terminal. Ces compétences sont valorisées dans les bulletins scolaires ou dans le livret de l'étudiant, mais ne permettent pas d'obtenir des crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

À noter: des oraux de rattrapage pour les BTS ont été créés en 2022.

● POURSUITE D'ÉTUDES

Des passerelles permettent aux titulaires de BTS/BTSA d'intégrer les 3^e et 5^e semestres de parcours de **BUT** (accès sur dossier).

Il leur est également possible de rejoindre une **licence professionnelle** (recrutement sur dossier), de suivre une formation complémentaire (en 1 an), d'intégrer une **école d'ingénieurs, d'agronomie, vétérinaire ou une école de commerce** (sélection sur concours). Une **prépa ATS** (adaptation technicien supérieur) est conseillé pour préparer les concours et mettre toutes les chances de son côté. **À noter:** 2023 sera la dernière promotion des classes prépa ATS avec concours.



LES BUT (BACHELORS UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE)

Diplômes nationaux, les BUT permettent, en 3 ans, d'acquérir des connaissances et des compétences pour exercer un métier de l'industrie ou des services. Une bonne option pour s'insérer sur le marché de l'emploi, sans pour autant renoncer à poursuivre ses études.

● OÙ ET COMMENT ?

Les BUT se préparent en 3 ans dans un IUT (institut universitaire de technologie), structure interne à l'université. Ils sont organisés en 6 semestres se composant chacun d'UE (unités d'enseignement). La formation favorise, entre autres, les passerelles vers les licences, les licences professionnelles et les BTS. Construits en blocs de compétences, les BUT comprennent une « majeure » et des modules complémentaires, choisis en fonction du projet personnel et professionnel. La formation alterne CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés), TP (travaux pratiques), projets tutorés et stages. Les étudiants bénéficient d'un soutien pédagogique et méthodologique important. La 3^e année, professionnelle, prévoit des enseignements spécifiques, orientés sur la technologie et les projets. Les étudiants optant pour l'apprentissage (en 1^{re}, 2^e ou 3^e année) bénéficient d'une réduction de 15 à 25 % du volume horaire global annuel.

● ACCÈS

Sur sélection (bulletins scolaires + tests et/ou entretien de motivation) avec un bac (si possible dans le champ de spécialité visé). Dans chaque académie, 50 % des places sont réservées aux bacheliers technologiques pour l'ensemble des spécialités de BUT proposées par un IUT. **À noter :** les titulaires d'un bac technologique ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit dans les BUT du même domaine.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les BUT sont répartis dans **24 mentions** correspondant aux branches d'activité professionnelle (carrières sociales, informatique, logistique et transport, etc.). Chaque mention est déclinée en parcours (de 1 à 5). Ces derniers (85 au total) sont généralement proposés à partir du 3^e semestre (ou plus tôt). Dans les BUT industriels, la formation compte 2000 heures d'enseignement contre 1800 heures dans les BUT du tertiaire. En moyenne, **33 heures** par semaine, réparties entre les cours, la réalisation de projets tutorés et le travail personnel sous forme de DM (devoirs maison). La formation mise sur les TP (travaux pratiques), des

cours assurés par des professionnels en activité dans le secteur et 600 heures de projet tutoré (de 150 heures au minimum à 250 heures au maximum par an). Il faut encore ajouter **22 à 26 semaines de stage** en entreprise.

Deux tiers des heures s'appuient sur un **programme national** pour **acquérir :**

- des **connaissances et des méthodes fondamentales** ;
 - des **compétences professionnelles** ;
 - des **compétences transversales** (concepts et enjeux de développement durable, de mondialisation, etc.), des compétences en communication et en langues étrangères.
- Un tiers des heures est dédié aux adaptations locales prenant en compte la réalité du monde professionnel et la diversité des profils des étudiants.

Des séjours à l'étranger (semestres d'études ou stage en entreprise) sont possibles pendant le cursus via le programme européen Erasmus+.

● VALIDATION DU DIPLÔME

Le BUT est délivré sur la base du **contrôle continu intégral** (évaluation reposant sur plusieurs épreuves) des connaissances à la fin de chaque semestre (30 crédits ECTS par semestre). Une certification de niveau en anglais est désormais obligatoire.

À noter : les compétences et les connaissances acquises dans le cadre d'une activité bénévole sont également validées.

Le BUT permet d'acquérir **180 crédits ECTS**, soit un niveau bac+3. 120 crédits validés permettent d'obtenir le DUT (diplôme universitaire de technologie), certification intermédiaire.

● POURSUITE D'ÉTUDES

Les possibilités de poursuite d'études varient selon les spécialités et les conditions d'accès (dossier, examen, concours, entretien) sur avis de la commission pédagogique de l'université. Des paliers d'orientation sont prévus en fin de 1^{er}, 2^e et 4^e semestres pour rejoindre d'autres formations (**licence, BTS, écoles spécialisées, etc.**). L'obtention du BUT permet de postuler directement en 1^{re} année de **master**.



LES LICENCES

En 3 ans après le bac, les licences (diplômes nationaux) sont le socle des formations universitaires. Organisées en mentions (dont certaines proposent des parcours), elles offrent une spécialisation progressive et ouvrent sur la professionnalisation.

INFO +

Les licences professionnelles

De durée variable (1, 2 ou 3 ans) selon le niveau à l'entrée en formation, les licences professionnelles s'adressent aux titulaires du bac ou aux candidats ayant validé jusqu'à 120 crédits ECTS de licence ou de BTS. Les parcours de licence professionnelle organisés en 180 crédits ECTS prennent le nom de BUT (bachelor universitaire de technologie).

www.onisep.fr/licences_professionnelles

● OÙ ET COMMENT ?

Les licences se préparent en 3 ans (6 semestres) au sein des universités. La 1^{re} année (L1) associe plusieurs disciplines, la 2^e année (L2) amorce une spécialisation et la 3^e année (L3) finalise la mention.

La formation associe des enseignements théoriques, méthodologiques, pratiques et appliqués : CM (cours magistraux) en amphi, TD (travaux dirigés) ou TP (travaux pratiques). Elle peut combiner des **enseignements en présentiel** et des **enseignements à distance** (avec recours aux outils numériques). S'y ajoutent des séquences d'observation ou de mise en situation professionnelle, des projets individuels ou collectifs.

À noter : lors de l'inscription pédagogique, les étudiants signent un **contrat de réussite** prenant en compte leur profil, leur projet d'études et professionnel et leurs éventuelles contraintes (emploi, charge de famille, situation de handicap, maladie, grossesse, etc.). Le contrat précise les caractéristiques de la mention, les objectifs d'apprentissage, les modalités pédagogiques et le rythme spécifique de la formation retenue. Il permet, en cas de besoin, de réaliser le cursus en 4 ans au lieu de 3, en suivant des cours complémentaires.

● ACCÈS

Avec le bac (ou un diplôme équivalent). Tous les profils sont admis, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec les spécialités suivies au lycée. Cela suppose de se renseigner au préalable sur les exigences de la licence envisagée, les attendus affichés sur Parcoursup, les modalités d'accès, les taux de réussite.

À noter : certaines filières universitaires ayant une capacité d'accueil limitée peuvent organiser des tests de niveau ou des entretiens lors des inscriptions.

● RYTHME ET PROGRAMME

Les licences sont réparties en **4 domaines** de formation (arts, lettres, langues ; droit, économie, gestion ; sciences humaines et sociales ; sciences, technologie, santé), qui se déclinent en **50 mentions** (par exemple géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques...). Chaque mention propose des **parcours** propres à chaque université. Des mentions spécifiques peuvent être proposées dans le cadre de licences particulières.

La formation prévoit au minimum 1500 heures d'enseignement, à raison de **20 à 30 heures par semaine**, auxquelles s'ajoutent **20 heures hebdomadaires de travail personnel** (recherches, lectures, projets et travaux d'études).

INFO +

Les CMI (cursus master en ingénierie)

Sanctionnés par un label national, les CMI sont des parcours de formation en 5 ans, renforcés et sélectifs, qui préparent au métier d'ingénieur. Adossés au système licence-master, ils comptent 20 % de cours supplémentaires par rapport à une filière universitaire classique et mettent l'accent sur l'apprentissage actif (activités de mise en situation en centre de recherche, projets, 28 semaines de stage dont 14 en entreprise, mobilité internationale, etc.). Les CMI sont proposés dans une trentaine d'universités réunies au sein du réseau Figure® (en 2020-2021). Admission sur dossier et entretien de motivation, via Parcoursup (rubrique « Formations en ingénierie »).



À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation: encadrement pédagogique renforcé en 1^{re} année; tutorat; modules de soutien pilotés par des enseignants référents. La spécialisation en licence est progressive, avec une organisation sous forme de portails pluri-

disciplinaires ou de majeures-mineures en L1. Cette organisation permet une orientation pas à pas après un ou plusieurs semestres et facilite les passerelles entre les filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un BUT ou un BTS dès la fin du 1^{er} semestre, en fin de L1, voire de L2. Les étudiants ayant validé la L2 peuvent poursuivre en licence professionnelle ou

rejoindre une école spécialisée. Se renseigner auprès du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation).

La licence est organisée en **semestres** se composant chacun d'UE (unités d'enseignement) obligatoires, optionnelles ou libres pour acquérir:

- des **compétences et des connaissances spécifiques** aux disciplines de la licence;
- des **compétences transversales** (analyse et synthèse, expression écrite et orale, travail individuel et collectif, conduite de projet, repérage et exploitation de ressources documentaires, compétences numériques et de traitement de l'information et des données);
- des **compétences en langues étrangères** (savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer);
- des **compétences technologiques et professionnelles** fondées sur la connaissance des métiers et des débouchés de la formation suivie, voire sur une expérience professionnelle.

.../...

INFO +

Les CUPGE (cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles)

Certaines universités proposent des CUPGE, dispositifs renforcés en 2 ou 3 ans, permettant aux étudiants inscrits en licence de se préparer aux admissions parallèles, principalement dans les écoles d'ingénieurs. Quelques CUPGE proposent également des cursus pour intégrer des IEP (instituts d'études politiques), des écoles de commerce, de journalisme ou de management. **À noter:** les CUPGE sont proposés dans une vingtaine d'universités (en 2020-2021).

Les CPES (cycles pluridisciplinaires d'études supérieures)

Les CPES (cycles pluridisciplinaires d'études supérieures) sont de nouveaux cursus d'excellence en 3 ans, créés à la rentrée 2022. Ils visent à favoriser l'égalité des chances, notamment par l'accueil privilégié de candidats boursiers. Ils débouchent sur un niveau licence et ouvrent un large accès aux 2^e cycles universitaires ou d'écoles.

LES LICENCES (SUITE)



SUR ONISEP.FR

www.onisep.fr/organisation_licence

.../... Il est possible d'effectuer un **stage** en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'une association, pour faciliter la construction du projet personnel et professionnel, et acquérir des compétences en vue d'une insertion professionnelle après la licence. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Un **séjour à l'étranger** est également envisageable. Se renseigner sur les accords d'échanges dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

● VALIDATION DU DIPLÔME

L'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'étudiant peut se faire par **contrôle continu intégral**, en présentiel ou en ligne.

La licence permet à l'étudiant d'acquérir **180 crédits ECTS** (*European Credits Transfer System*).

Un **supplément au diplôme** précise le parcours suivi en licence ainsi que les compétences acquises, y compris dans le cadre d'un engagement dans des activités associatives, sociales ou professionnelles. Il donne une meilleure lisibilité au diplôme hors de nos frontières hexagonales.

● POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'une licence qui décident de continuer à l'université s'inscrivent en **master** pour 2 ans (4 semestres), éventuellement suivi d'un doctorat (bac + 8). Il est également possible de rejoindre **une école de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP...** accessibles sur titre et épreuves.

À noter: une plateforme nationale de recrutement en 1^{re} année de master (diplôme national de master) ouvrira en 2023.



INFO +

Les études de santé à l'université

En France, les professions de santé sont réglementées. Pour exercer, il faut détenir un DE (diplôme d'État) correspondant à la filière choisie: maïeutique (sage-femme), médecine, odontologie (chirurgie dentaire), pharmacie. Les études menant à ces métiers accueillent un nombre limité d'étudiants (appelé « capacité d'accueil ») défini par les universités en accord avec les ARS (agences régionales de santé). L'accès est très sélectif avec des admissions principalement après:

– un **PASS** (parcours d'accès spécifique santé): année de licence spécifique composée d'une majeure en santé (anatomie, biologie, biophysique, pharmacologie, sciences humaines et sociales, etc.) et d'une mineure dans une autre discipline (chimie, droit, histoire, lettres, etc.).

L'accès en 2^e année des filières de santé se fait en fonction des résultats obtenus en **PASS** et aux éventuelles épreuves complémentaires orales ou écrites. **À noter:** le **PASS** est proposé dans une soixantaine d'universités (en 2021-2022).

– une **L.AS** (licence avec option accès santé): licence contenant majoritairement les enseignements de la mention choisie (économie et gestion, langues, mathématiques, physique, etc.) complétés par une mineure santé.

L'accès en 2^e année des filières de santé s'effectue à l'issue de la 1^{re} année de L.AS (L.AS1), de la 2^e année (L.AS2) ou de la 3^e année (L.AS3) en fonction des notes obtenues en licence et aux éventuelles épreuves complémentaires orales ou écrites.

À noter: la L.AS est proposée dans une cinquantaine d'universités (en 2021-2022).

LES CPGE (CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES)

Exigeantes, les classes prépa constituent la principale voie d'accès aux grandes écoles.

● OÙ ET COMMENT ?

Les prépas s'organisent sur **2 ans** (4 semestres), principalement au sein des **lycées**.

Trois filières (économique; littéraire; scientifique) menant à différentes écoles, qui recrutent sur concours. La formation alterne **cours théoriques**, **TD** (travaux dirigés) et **TP** (travaux pratiques en prépas scientifiques), **devoirs sur table** et « colles » (interrogations orales). Le 1^{er} semestre est aménagé pour constituer une transition plus progressive entre le rythme du lycée et celui, très intense, de la prépa.

● ACCÈS

Admission sur dossier scolaire (et travaux personnels en prépas artistiques). Les CPGE accueillent les titulaires d'un **bac général** ou **technologique** selon les filières. Quelques classes spécifiques accueillent des bacheliers professionnels pour 3 ans.

● AU PROGRAMME

Les prépas littéraires et artistiques

– **prépas chartes**: français, latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), langues vivantes... En option: grec;

– **prépas lettres**: philosophie, français, histoire, géographie, langues vivantes, langues et cultures de l'Antiquité... En option: grec, latin, géographie ou arts. La 1^{re} année est commune aux prépas Ulm et Lyon, qui ne se différencient qu'en 2^{de} année;

– **prépas lettres et sciences sociales**: français, philosophie, histoire, langues vivantes, mathématiques, sciences sociales... En option: grec, latin, 2^{de} langue vivante, géographie...;

– **prépas Saint-Cyr lettres**: programme similaire aux prépas lettres + mathématiques et enseignement sportif renforcé;

– **prépas arts et design**: création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, langues vivantes.

Les prépas scientifiques

Pour les titulaires d'un **bac général avec spécialité scientifique**:

– **BCPST** (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre): sciences du vivant, géosciences, physique-chimie, mathématiques...;

– **MP2I** (mathématiques, physique, ingénierie et informatique): sciences informatiques, numérique, mathématiques, physique...;

– **MPSI** (mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur): mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles de l'ingénieur, informatique...;

– **PCSI** (physique, chimie et sciences de l'ingénieur): mathématiques, physique, chimie avec expérimentation...;

– **PTSI** (physique, technologie et sciences de l'ingénieur): analyse des systèmes automatisés, mathématiques, sciences physiques, technologie industrielle...

Pour les titulaires d'un **bac technologique STL et STAV**:

– **TB** (technologie et biologie): mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre (monde du vivant et géosciences), biotechnologies.

Pour les titulaires d'un **bac technologique STL**:

– **TPC** (technologie, physique et chimie): mathématiques, physique-chimie, informatique...

Pour les titulaires d'un **bac technologique STL et STI2D**:

– **TSI** (technologies et sciences industrielles): mathématiques, physique, chimie, sciences industrielles et informatique...

Les prépas économiques et commerciales

Pour les titulaires d'un **bac général**:
– voie **ECG** (économique et commerciale générale): lettres, philosophie, langues et mathématiques ou sciences humaines et sociales.

Pour les titulaires du **bac technologique STMG**:

– voie **ECT** (économique et commerciale technologique): économie, droit, gestion, culture générale.

Pour les titulaires d'un **bac général ou technologique STMG**:

– D1: droit, économie, management.

– D2: économie et gestion.

● VALIDATION DES ÉTUDES

Le **passage** de la 1^{re} à la 2^{de} année est soumis au **contrôle continu** et à l'avis des professeurs. Le **redoublement** de la 1^{re} année n'est possible qu'en changeant de filière. Les CPGE permettent d'obtenir des **crédits ECTS** (*European Credits Transfer System*): jusqu'à 120 à l'issue des 2 ans.

● POURSUITE D'ÉTUDES

– Après une **prépa littéraire**: ENS (écoles normales supérieures), École des chartes ou ESM Saint-Cyr...

– Après une **prépa arts et design**: écoles supérieures d'arts appliqués et écoles nationales supérieures d'art.

– Après une **prépa scientifique**: écoles d'ingénieurs ou d'agronomie, ENS, écoles nationales vétérinaires, grandes écoles militaires, écoles d'actuariat...

– Après une **prépa économique**: écoles de commerce et de management, écoles de statistique, ENS Rennes (après D1), ENS Paris Saclay (après D2).

À noter: des **passerelles** existent pour faciliter les poursuites d'études à l'université sans perdre d'année, grâce à des conventions lycées-universités et à la validation des ECTS. Les étudiants n'ayant pas obtenu l'école de leurs vœux peuvent **refaire la 2^{de} année** de prépa, avec l'accord du conseil de classe, ou se réorienter.



SUR ONISEP.FR
www.onisep.fr/CPGE

LES FORMATIONS D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Nombreuses et de qualité inégale, les écoles spécialisées offrent des formations permettant d'exercer dans les secteurs les plus variés. Selon leur statut, les établissements délivrent un diplôme national, un diplôme visé, un diplôme reconnu par l'État ou par le milieu professionnel, ou un diplôme d'école.

INFO +

La filière jeunesse et sport

Les formations qui mènent aux métiers de l'animation, de l'enseignement ou de l'encadrement sportif sont courtes (en général entre 1 ou 2 ans) et très axées sur la pratique. La plupart d'entre elles ciblent une discipline sportive en particulier, voire un groupe de disciplines proches. Aucun diplôme scolaire n'est requis à l'entrée en formation, même si un niveau bac permet d'être plus à l'aise avec les disciplines théoriques. Le niveau sportif du candidat et souvent son expérience dans l'animation sont déterminants.

En revanche, pour le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), accessible via Parcoursup, le bac est obligatoire.

À noter : quelques fédérations sportives délivrent des TFP (titres à finalité professionnelle) pour enseigner un sport de façon rémunérée. Ils sont accessibles aux titulaires d'une licence de la fédération pouvant attester d'un niveau dans leur sport.

● LES ÉCOLES D'ARCHITECTURE

22 écoles reconnues par l'État et l'Ordre des architectes conduisent au DE (diplôme d'État) d'architecte. Parmi elles se trouvent 20 Ensa (écoles nationales supérieures d'architecture), une école privée (ESA Paris) et une école d'ingénieurs (Insa Strasbourg).

Le DE d'architecte se prépare en 5 ans. **Accès :** bac (bac+1 pour l'Insa Strasbourg) + dossier + épreuves.

● LES ÉCOLES D'ART

Arts plastiques, arts appliqués, arts du spectacle, histoire de l'art... les écoles d'art sont nombreuses et souvent coûteuses. Publiques ou privées, elles ne sont pas toutes reconnues. 126 établissements publics (Alain Colas, Boule, Duperré, Ensaama, Esaat, Estienne, La Martinière-Diderot...) ou privés préparent au DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design). Une quarantaine d'écoles supérieures d'art (« beaux-arts ») délivrent le DNA (diplôme national d'art) reconnu par le ministère de la Culture.

Le DN MADE et le DNA se préparent chacun en 3 ans. **Accès DN MADE :** bac ou diplôme équivalent + dossier + projet de formation motivé, voire dossier de travaux artistiques. **Accès DNA :** bac ou diplôme équivalent + concours. Possibilité de s'inscrire en année préparatoire artistique (prés pas publiques du ministère de la Culture ou de l'Éducation nationale et de la jeunesse) pour préparer le concours d'entrée.

● LES ÉCOLES D'AUDIOVISUEL

Les écoles d'audiovisuel privées sont nombreuses et proposent diverses spécialisations. Elles délivrent des diplômes qui se préparent en 2 ou 3 ans. **Accès :** bac ou diplôme équivalent + concours.

● LES ÉCOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

– Une quinzaine d'établissements (publics ou privés) sont habilités à délivrer le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de musicien ou de danseur en 3 ou 4 ans. **Accès :** bac, DNOP (diplôme national d'orientation professionnelle), DEM (diplôme d'études musicales), DEC (diplôme d'études chorégraphiques) ou DET (diplôme d'études théâtrales) + auditions + entretien de motivation. Aucun diplôme requis aux concours d'entrée des CNSMD (Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse) mais limite d'âge selon les disciplines.

Anoter : les élèves inscrits au DNSP peuvent préparer en parallèle une licence musicologie ou arts du spectacle avec parcours danse dans une université partenaire.

– De nombreuses écoles privées, non reconnues par l'État, proposent des formations (en 2 ou 3 ans) d'artiste-interprète (chanteur, musicien, danseur, artiste de comédie musicale...). **Accès :** sans le bac et sans limite d'âge + audition (morceau de musique ou chorégraphie). Elles ne débouchent sur aucun titre professionnel ni diplôme.

– Une trentaine de CRR (conservatoires à rayonnement régional) et de CRD (conservatoires à rayonnement départemental) proposent un cycle d'enseignement professionnel initial de 2 à 4 ans menant au DNOP. D'autres délivrent le DEM ou encore le DEC. **Accès :** audition + concours.

● LES ÉCOLES D'ART DRAMATIQUE

13 écoles supérieures d'art dramatique forment en 3 ans au DNSP (diplôme national supérieur professionnel) de comédien. **Accès :** titulaires du bac de 18 à 25 ans ayant suivi un cours de théâtre agréé pendant au moins 1 an + concours.

À noter : l'Ensatt (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre) à Lyon propose un parcours acteur en 3 ans menant à un certificat d'école aux titulaires du bac recrutés concours.

● LES ÉCOLES DE COMÉDIE ET DE THÉÂTRE

Cours Simon, cours Florent, cours Cochet : ces écoles privées, non reconnues par l'État, ne délivrent aucun titre professionnel ni diplôme... mais jouissent d'une solide réputation auprès des professionnels. Elles proposent une formation en 2 ou 3 ans (une dizaine d'heures hebdomadaires organisées en matinée, après-midi ou soirée). **À noter :** coût moyen annuel de 4 000 €.

● LES ÉCOLES DE CIRQUE ET DE MIME

Seuls trois établissements (CFA des arts du cirque de l'Académie Fratellini à Saint-Denis, Ensac à Châlons-en-Champagne, Esacto'Lido à Toulouse) délivrent le DNSP (diplôme national supérieur professionnel) d'artiste de cirque en 3 ans. **Accès :** bac + concours.

Différents cours et ateliers privés enseignent le mime. Parmi eux, l'Académie européenne de théâtre corporel-Studio Magenia et l'École internationale de mime corporel dramatique offrent une formation d'artiste mime certifiée de niveau bac+2.

● LES ÉCOLES DE COMMUNICATION

Majoritairement privées (et payantes), les écoles de communication proposent des formations en 3 à 5 ans. Elles délivrent des diplômes d'école, des diplômes reconnus par l'État ou des diplômes inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

À noter : établissement public, le Celsa (École des hautes études en sciences de l'information et de la communication) est rattaché à Sorbonne Université et membre de la CGE (Conférence des grandes écoles). Très appréciée des professionnels, elle est l'école de référence dans le domaine de la communication. **Accès :** bac + sélection (concours).

● LES ÉCOLES DE JOURNALISME

Pour se former au journalisme, deux formations reconnues par la CPNEJ (Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes) recrutent pour un cursus en 3 ans au sein du BUT (bachelor universitaire de technologie) de l'IUT (institut universitaire de technologie) de Cannes et du BUT de l'IUT de Lannion.

Accès : bac + dossier + tests écrits + entretien.

Plusieurs écoles privées non reconnues par la profession permettent également de se former (de 1 an à 4 ans) au journalisme (EDJ Nice, ESJ Paris, IEJ, ISCPA, etc.).

Accès : bac + dossier + tests et/ou entretien. **À noter :** les frais de scolarité peuvent être élevés.

● LES ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Une centaine d'écoles d'ingénieurs sont accessibles directement avec le bac (général, voire STI2D, STL ou STAV) via Parcoursup sur dossier et/ou concours.

La formation (5 ans) comporte un cycle préparatoire (2 ans), suivi d'un cycle ingénieur (3 ans). Certaines écoles offrent des cycles préparatoires communs ouvrant aux écoles de leur réseau. **À noter :** la majorité des écoles est publique, avec des frais de scolarité d'environ 600 € par an (sauf exceptions). Dans les écoles privées, les frais d'inscription peuvent monter jusqu'à 10 000 € par an.

.../...

INFO +

La filière expertise comptable

La filière expertise comptable offre un vaste choix de carrières accessibles à différents niveaux de formation. Le DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) se prépare en 3 ans après le bac et donne le grade de licence (bac+3). Il permet d'entrer dans la vie active ou encore de poursuivre ses études dans la filière : pour préparer en 2 ans le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) conférant le grade de master (bac+5), puis le DEC (diplôme d'expertise comptable) après 3 années de pratique professionnelle en cabinet d'expertise comptable, nécessaires pour se présenter aux épreuves.



LES FORMATIONS D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES (SUITE)

.../...



INFO +

La filière transport-logistique

Plusieurs écoles spécialisées privées, affiliées à une branche professionnelle (transport routier, maritime, aérien, ferroviaire et logistique) ou à des entreprises, proposent des formations dédiées (de 1 à 5 ans). Accès sélectif avec ou sans le bac.

À noter: ces formations intègrent généralement la préparation au permis de conduire obligatoire pour exercer.



SUR ONISEP.FR

[www.onisep.fr/
etudes_sante](http://www.onisep.fr/etudes_sante)

● LES ÉCOLES DE COMMERCE

Une vingtaine d'EGC (écoles de gestion et de commerce) et une vingtaine d'ESC (écoles supérieures de commerce) accueillent les titulaires du bac sur concours pour les former en 3 ans au bachelor, qui confère le grade de licence (bac+3). Une dizaine d'écoles reconnues proposent des bachelors visés en 4 ans: les BBA (*bachelors in business administration*). Enfin, une quarantaine d'écoles accueillent les titulaires du bac pour 5 ans d'études. **Accès:** bac + concours commun Sesame.

À noter: après un bachelor ou un BBA, les étudiants peuvent poursuivre leurs études pour obtenir un bac+5, si leur école confère le grade de licence. Le coût moyen d'une école en 3 ans après le bac: 23 000 €; en 4 ans: 47 000 €; en 5 ans: 51 000 € (enquête Onisep 2021).

● LES IEP (INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES)

11 instituts d'études politiques (Sciences Po) recrutent pour 5 ans d'études dans des domaines variés (communication, relations internationales, économie-gestion...). Ils délivrent des diplômes propres pouvant, pour certains, conférer le grade de master. **Accès:** bac + dossier + entretien et/ou concours.

● LES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Le métier de vétérinaire exige l'obtention du DE (diplôme d'État) de docteur vétérinaire. Le cursus dure 6 ans pour les candidats post-bac, 5 ans pour les élèves issus des autres voies d'accès. Il est dispensé dans l'une des 4 ENV (écoles nationales vétérinaires) publiques (Maisons-Alfort, Toulouse, Nantes et Lyon) ou dans l'école vétérinaire privée UniLaSalle de Rouen.

Accès: via Parcoursup, bac + concours (commun aux quatre ENV qui ont offert 160 places aux bacheliers généraux en 2022 et concours propre pour UniLaSalle).

À noter: toutes ces écoles dépendent du ministère chargé de l'Agriculture.

● LES ÉCOLES DU PARAMÉDICAL

La plupart des métiers du paramédical (aide-soignant/aide-soignante, infirmier/infirmière, orthophoniste...) s'exercent avec un DE (diplôme d'État) ou un CC (certificat de capacité). La formation dure le plus souvent 3 ans (4 ans pour le DE de masseur-kinésithérapeute après un bac+1; 5 ans pour le CC d'orthophoniste et les diplômes d'ostéopathe et de chiropracteur). Le DE de puéricultrice se prépare en 1 an après un DE d'infirmier ou de sage-femme. **Accès:** bac + dossier + entretien.

À noter: certains DE sont accessibles sans diplôme préalable et proposent une durée d'études courte. Il s'agit des DE d'ambulancier (18 semaines), DE d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture (1 an).

Toutes ces formations se déroulent en école spécialisée, en institut de formation (pour certains rattachés à des universités) ou à l'université dans le cas des CC.

● LES ÉCOLES DU SOCIAL

Près de 300 établissements (écoles publiques, centres privés agréés, centres de formation d'apprentis) préparent aux DE (diplômes d'État) d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé... La formation peut être coûteuse, mais des dispositifs d'aide au financement sont mis en place. Selon le DE et son niveau, les études peuvent durer 1, 2 ou 3 ans après le bac.

À noter: les DE d'accompagnant éducatif et social, d'assistant familial, de moniteur-éducateur et de technicien de l'intervention sociale et familiale sont accessibles sans le bac.

● LES ÉCOLES DE L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

Une dizaine d'écoles spécialisées (le Cordon bleu, École Ferrandi, Institut Paul Bocuse, etc.) proposent des formations (de 1, 2 ou 3 ans) aux métiers de la restauration. Souvent réputées, en France comme à l'étranger, elles sont réservées aux étudiants réellement motivés, auxquels elles délivrent des certificats d'école ou des diplômes inscrits au RNCP, qui ciblent un métier bien particulier. **À noter :** souvent privées, ces écoles demandent des frais de scolarité parfois très élevés (jusqu'à plus de 10 000 € par an).

● LES ÉCOLES DE TOURISME

Spécialisées en management du tourisme et de l'hôtellerie, une vingtaine d'écoles privées proposent des formations (en 2 à 5 ans) plus ou moins reconnues par la profession. Souvent coûteux (jusqu'à 12 000 € par an), ces cursus débouchent sur des certificats d'écoles ou sur des formations enregistrées au RNCP. **À noter :** certains établissements sont adossés à des écoles de commerce.

● LES ÉCOLES DE LA DÉFENSE

Armée de terre, armée de l'air et de l'espace, Marine nationale, Direction générale de l'armement, Service de santé des armées offrent toute une palette de métiers, accessibles à différents niveaux d'études. Des tests de sélection (notamment sportifs) débouchent sur la signature d'un contrat (avec durée d'engagement variable), suivie d'une formation adaptée au futur métier. Avec le bac, priorité aux métiers du corps des sous-officiers. **À noter :** sans diplôme, possibilité de débiter comme militaire du rang (quartier-maître ou matelot de la flotte dans la Marine nationale).

● LES ÉCOLES DE LA GENDARMERIE

La Gendarmerie nationale offre des carrières opérationnelles à différents niveaux de recrutement. Elle forme les élèves sans diplôme au métier de gendarme adjoint sur le terrain. Sélection sur épreuves, pour les candidats âgés de 17 à 26 ans à la date de dépôt de la candidature. **Accès :** bac + sélection pour le métier de sous-officier. **À noter :** pour être recruté, il faut avoir effectué la JDC (journée défense et citoyenneté) et être physiquement et médicalement apte.

● LES ÉCOLES DE LA POLICE

L'accès en école de police se fait sur concours externes et internes nationaux, Île-de-France ou déconcentrés en outre-mer pour devenir gardien de la paix, officier et commissaire de police. Les futurs fonctionnaires sont recrutés de 17 à 35 ans selon les concours et à différents niveaux de formation de bac à bac + 5. La formation dure de 1 à 2 ans. **À noter :** les élèves en école de police sont rémunérés durant leur cursus.

INFO +

Des modes de recrutement particuliers

Se reporter aux sites des écoles, pour celles qui ne recrutent pas via Parcoursup. Si le bac est nécessaire pour s'inscrire dans ces formations, les concours d'entrée se passent la plupart du temps durant l'année de terminale, avant l'obtention du bac.



SUR ONISEP.FR

[www.onisep.fr/
ecoles_specialisees](http://www.onisep.fr/ecoles_specialisees)

LES AUTRES FORMATIONS, DISPOSITIFS ET MODALITÉS

Tous les ans, la plateforme Parcoursup s'enrichit de nouvelles formations accessibles après le bac.

FORMATIONS

● LES CSA (CERTIFICATS DE SPÉCIALISATION AGRICOLES)

Les CSA s'adressent aux titulaires d'un bac professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Ils attestent de compétences variées (comptabilité, vente, techniques de culture...), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole, etc. La formation se déroule en 1 an en lycée agricole ou en CFA (centre de formation d'apprentis), souvent sous contrat d'apprentissage. Certains CSA post-bac sont accessibles via Parcoursup.

● LES CPES (CLASSES PRÉPARATOIRES AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES)

Les CPES, préparées en 1 ou 2 ans, permettent aux meilleurs bacheliers issus de milieux modestes de se préparer à l'entrée en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) ou à des études dans l'enseignement supérieur.

● LES DIPLÔMES DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE

Les diplômes d'établissement labellisés « diplômes de spécialisation professionnelle » ont pour objectif l'insertion professionnelle.

Ces diplômes, propres aux universités, se déroulent en 1 an, avec 400 heures d'enseignement au minimum, comprenant un tronc commun d'enseignements de culture générale et d'unités d'enseignement de spécialité, correspondant à un parcours professionnel organisé dans un secteur d'activité ou une branche professionnelle.

Une période d'immersion en milieu professionnel (12 à 16 semaines) favorise l'acquisition de compétences techniques et professionnelles spécifiques et fait l'objet d'un rapport évalué par l'équipe pédagogique. La majorité de ces formations est désormais proposée uniquement par la voie de l'apprentissage. La validation du diplôme est sanctionnée par 60 crédits ECTS (*European Credits Transfer System*).

● LE DISPOSITIF PARÉO (PASSEPORT POUR RÉUSSIR ET S'ORIENTER)

Les diplômes d'établissement labellisés « PaRéO » s'adressent aux titulaires du bac, sans projet d'études ou qui hésitent entre diverses formations. Pendant 1 an, ces derniers suivent un parcours de formation pluridisciplinaire varié en université, qui les confronte à différents savoirs pour renforcer leurs connaissances et compétences. Une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'études, voire leur projet professionnel, et découvrir différents cursus post-bac.

● LES FCIL (FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES D'INITIATIVE LOCALE)

Les FCIL permettent d'acquérir une qualification spécifique dans un domaine professionnel, adapté au marché de l'emploi local ou régional. Formations de courte durée (de 6 mois à 1 an) alternant cours et enseignements en lycée avec une expérience professionnelle en entreprise (stages), les FCIL visent une insertion professionnelle directe. Elles s'adressent en priorité aux titulaires d'un diplôme professionnel (CAP, bac pro ou BTS). Elles ne débouchent pas sur un diplôme, mais donnent lieu à la délivrance d'une attestation ou d'un certificat d'école. L'admission en FCIL se fait directement auprès des établissements concernés. Certaines FCIL sont accessibles via Parcoursup.

● LES MC (MENTIONS COMPLÉMENTAIRES)

Il existe une vingtaine de spécialités de **MC** de niveau bac dans les domaines de l'énergie renouvelable, de l'hôtellerie, des transports, des services financiers, des services numériques, de l'animation dans le secteur sportif, etc. Les MC s'adressent aux titulaires d'un diplôme professionnel ou technologique. Elles se préparent en 1 an en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis), après sélection sur dossier dans la limite des places disponibles. Certaines MC sont accessibles via Parcoursup.

● LES PPPE (PARCOURS PRÉPARATOIRES AU PROFESSORAT DES ÉCOLES)

Les **PPPE** sont des parcours de licence permettant de se préparer au métier de professeur des écoles. Ils sont dispensés en alternance en lycée (enseignements de culture générale et d'approfondissement disciplinaire) et à l'université (enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche). S'y ajoutent des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire (en 1^{re} et en 2^e année de licence) ainsi qu'un stage de mobilité internationale (en 3^e année de licence).

Ces enseignements donnent lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS et à la délivrance d'une licence dans la majeure discipline de référence qui porte le parcours PPPE, avec un débouché naturel vers le master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) mention 1^{er} degré.

MODALITÉS

● APPRENTISSAGE: DE NOMBREUX AVANTAGES

Le principe de l'**apprentissage**: alterner périodes de cours (à l'université, au lycée ou en école) et travail en entreprise. Cette formule permet d'appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et d'acquérir une première expérience professionnelle. L'apprenti est rémunéré pendant sa formation.

L'apprentissage est proposé à différents niveaux, par exemple, plus de 33 % des apprentis du supérieur préparent un BTS. Pour en savoir plus: <https://alternance.emploi.gouv.fr/accueil>; <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>.

DISPOSITIFS

● LES CAMPUS CONNECTÉS

89 campus connectés permettent aux jeunes de suivre, des **formations à distance** dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Pour en savoir plus: <https://cutt.ly/rTy9Vw3>.

● LES CMQ (CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS)

Les **CMQ** regroupent plusieurs établissements de formation autour d'un pôle de compétences. Ils sont répartis en secteurs de pointe, porteurs d'emploi (numérique, services à la personne, transition énergétique). Ce label est un moyen de rapprocher l'enseignement et le monde économique. Plus de 40 CMQ (sur une centaine au total) sont labellisés « campus d'excellence » dans 12 secteurs économiques d'avenir. Les CMQ peuvent proposer une offre de formation large et diversifiée, du CAP au doctorat. Pour en savoir plus: <https://vu.fr/3mvl>.

ÊTRE ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP OU À BESOINS PARTICULIERS

Près de 40000 jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers suivent des études supérieures. Avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle. Conseils et démarches à suivre.

INFO +

L'apprentissage

Pour les personnes reconnues en situation de handicap, la durée du contrat d'apprentissage peut être portée à 4 ans. Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). Faire une demande de RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) au moins 6 mois avant l'inscription.



SUR ONISEP.FR

www.onisep.fr/handicap_besoins_particuliers

ANTICIPEZ LES DÉMARCHES...

● PARCOURSUP

Les préinscriptions en 1^{re} année de l'enseignement supérieur sont réalisées sur la plateforme Parcoursup: un référent handicap y est indiqué pour chaque formation et peut renseigner sur les aménagements possibles. Vous pouvez compléter la fiche de liaison accessible depuis votre dossier Parcoursup (rubrique « Profil/handicap »). Cette fiche n'est pas obligatoire et n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier. Elle permet de faire valoir, auprès de la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur) de votre académie, votre situation particulière, en cas d'affectation non compatible (voir ci-contre).

● AMÉNAGEMENTS D'EXAMENS ET CONCOURS D'ENTRÉE

Vous pouvez bénéficier d'aménagements particuliers pour passer les concours d'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur ou les examens. Cela peut concerner tout type d'épreuve, qu'elle soit ponctuelle, écrite, orale ou pratique, dans le cadre du contrôle continu, du contrôle en cours de formation ou qu'il s'agisse d'entretiens: aides techniques, secrétariat, majoration du temps pour les examens, etc. La demande doit être faite au plus tard lors de l'inscription au concours ou à l'examen.

À noter: les aménagements des conditions d'examen qui vous sont accordés s'appliquent tout au long de la formation qui conduit au diplôme, sauf si vous y renoncez, si vous en demandez leur révision ou si la réglementation du concours ne permet pas tout ou partie des aménagements.

● VIE QUOTIDIENNE

Dans l'enseignement supérieur, c'est à vous d'organiser votre accompagnement quotidien (auxiliaire de vie, transport...). Pour cela, vous devez demander la PCH (prestation de compensation du handicap) auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Accordée sous certaines conditions, celle-ci est calculée en fonction de votre handicap et de vos besoins. Outre l'aide humaine, elle peut concerner le logement, le transport, le surcoût lié à l'adaptation d'un véhicule, le soin de votre animal d'assistance...

Pour une demande de logement adapté auprès du Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires), contactez le référent handicap du Crous de la région où vous souhaitez étudier, dès la saisie des vœux dans Parcoursup. D'autres possibilités de logement existent, notamment avec la Fondation santé des étudiants de France.

... SELON LES ÉTABLISSEMENTS

● LYCÉE: BTS ET CPGE

Si vous préparez un BTS (brevet de technicien supérieur) ou êtes inscrit en CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles), vous continuez de bénéficier des mêmes aides qu'en terminale ainsi que du suivi par un enseignant référent. Votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) et/ou PAI (projet d'accueil individualisé) se poursuivent.

Si vous souhaitez intégrer un BTSA, votre PPS, PAI, voire PAP (plan d'accompagnement personnalisé), se poursuivent également.

● UNIVERSITÉ: LICENCE ET BUT

Toutes les universités ont des référents handicap. Leurs missions : l'élaboration du PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap), comprenant un soutien technique et humain (preneurs de notes, interprètes en langue des signes française, codeurs en langue française parlée complétée), les aménagements des examens et l'accompagnement dans les relations avec les enseignants et dans les démarches administratives. Il faut se tourner vers ces professionnels dès que l'on envisage de préparer une licence ou un BUT (bachelor universitaire de technologie).

À noter : si vous ne pouvez pas vous déplacer à l'université en raison de votre handicap ou pour des raisons de santé, vous pouvez recourir à l'enseignement à distance.

● GRANDES ÉCOLES, ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Dans les grandes écoles de commerce ou d'ingénieurs, les écoles spécialisées et autres établissements, un référent handicap est souvent identifié. À défaut, vous pouvez contacter la direction de l'école, le plus tôt possible avant la rentrée. Les JPO (journées portes ouvertes) sont aussi l'occasion d'un premier contact. Les associations au service des étudiants en situation de handicap peuvent aussi vous accompagner dans vos démarches.

● ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Formation à distance

De nombreux établissements d'enseignement supérieur proposent désormais des cursus à distance, accessibles aux étudiants en situation de handicap ou empêchés. Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) ou la Fied (Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance) recensent les formations à distance existantes.

Campus connectés

89 campus connectés permettent aux jeunes de suivre des formations à distance dans l'enseignement supérieur (BTS, licence...) en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Retrouvez tous les campus labellisés « campus connectés » sur : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/se-former-dans-lieu-labellise-campus-connecte-46381.

INFO +

Un droit au réexamen

Si votre affectation n'est pas compatible avec votre situation de handicap et/ou vos besoins particuliers, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux, vous pouvez saisir de droit la CAES (Commission d'accès à l'enseignement supérieur). Pour examiner votre situation, la CAES s'appuiera sur votre fiche de liaison complétée au préalable sur Parcoursup (rubrique « Profil/ handicap »). Si votre demande est considérée comme recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac/s-informer-en-cas-de-handicap-ou-de-besoins-particuliers

QUE FAIRE SANS LE BAC ?

Redoublement, poursuite d'études, formation professionnelle ou entrée dans la vie active : des solutions existent si vous n'avez pas obtenu votre bac. Prenez conseil auprès de vos professeurs et d'un ou d'une psychologue de l'Éducation nationale.

INFO +

Droit au retour à la formation

Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous n'avez pas de diplôme ou de qualification professionnelle, vous pouvez faire valoir votre droit au retour en formation.

La demande peut se faire auprès d'un lieu d'accueil de la PSAD (plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs), généralement une mission locale ou un CIO (centre d'information et d'orientation).

Pour en savoir plus :
www.nouvelles-chances.gouv.fr/, site dédié à la lutte contre le décrochage scolaire.

● SE REPRÉSENTER AU BAC

Refaire une année de terminale dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez la direction de votre établissement pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves terminales ou aux évaluations ponctuelles.

À noter : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez choisir un bac professionnel en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, la direction de votre lycée ou bien le CIO (centre d'information et d'orientation) le plus proche de chez vous.

Vous pouvez préparer le bac en candidat libre avec le Cned (Centre national d'enseignement à distance, www.cned.fr) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou candidat libre. L'inscription en candidat libre permet de conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues précédemment.

● CONTINUER SES ÉTUDES

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent le niveau bac (soit une moyenne supérieure ou égale à 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

– La capacité en droit (2 ans), accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou via le Cned. Elle permet de s'inscrire en licence droit.

– Le BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive. Admission sur épreuves à partir de 17 ans. Il est recommandé d'avoir le niveau bac. Possibilité de faire une classe préparatoire (1 an) pour intégrer une formation BPJEPS.

– Certains DE (diplômes d'État) sont accessibles sans le bac et à partir de 17 ans, notamment dans le secteur social et paramédical (→ lire Les formations d'écoles spécialisées p. 12).

– Les écoles spécialisées accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et coûteuses, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, il est recommandé de se renseigner sur les frais de scolarité et le déroulement des études (→ lire Les formations d'écoles spécialisées p. 12).

● SE FORMER EN ALTERNANCE

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et travail en entreprise augmente les chances d'insertion. Avantages : application immédiate de la théorie apprise en cours et première expérience professionnelle rémunérée.

Pour en savoir plus : <https://alternance.emploi.gouv.fr/accueil> ou

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr>.

Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

– Un bac professionnel (souvent en 1 an) peut être préparé après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le lycée professionnel ou le CFA (centre de formation d'apprentis).

– Certains CQP (certificats de qualification professionnelle) ou titres professionnels inscrits au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont proposés par les CFA relevant des CCI (chambres de commerce et d'industrie), les CMA (chambres de métiers et de l'artisanat), les écoles d'entreprise (Engie, RATP, SNCF, Lapeyre, Casino...), le Cnam (Conservatoire national des arts et métiers) ou l'Afpa (Association pour la formation professionnelle des adultes).

Pour en savoir plus :

<https://labonnealternance.pole-emploi.fr>.

● DEVENIR FONCTIONNAIRE

– Le PACTE (parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État) est un contrat de droit public de 1 à 2 ans, alternant formation et stage. Ouvert aux non-bacheliers de 16 à 28 ans, il permet de devenir fonctionnaire de catégorie C.

Pour en savoir plus : www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat.

– D'autres postes (adjoint administratif/adjointe administrative ou adjoint/adjointe technique, etc.) sont également accessibles sur lettre de motivation + CV.

Pour en savoir plus : www.fonction-publique.gouv.fr/score.

● INTÉGRER LA POLICE NATIONALE, LA GENDARMERIE OU L'ARMÉE

→ Police nationale

– Cadet de la République: formation rémunérée (1 an) en alternance;
– policier adjoint: formation rémunérée (14 semaines) + contrat de 3 à 6 ans.
Dans les deux cas, possibilité de passer le concours de gardien de la paix après 1 an de service.

Pour en savoir plus : www.devenirpolicier.fr et www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/autres-recrutements.

→ Gendarmerie

– Gendarme adjoint sur le terrain: formation rémunérée (13 semaines) + contrat de 6 ans au maximum donnant accès au concours interne de sous-officier. Après un contrat d'engagement, possibilité de rejoindre la vie civile pour occuper un poste lié à la sécurité et à la protection.

Pour en savoir plus : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/recrutements-et-conditions-d-acces et www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/.

→ Armée de terre

– EVAT (engagé volontaire de l'armée de terre): contrat de 3 à 5 ans renouvelable;
– VDAT (volontaire de l'armée de terre) ou militaire du rang: contrat de 1 an renouvelable.
Dans les deux cas, formation rémunérée (4 à 6 mois) et accès à la carrière de sous-officier.

Pour en savoir plus : www.sengager.fr.

→ Armée de l'air et de l'espace

– Militaire technicien de l'air: formation militaire (8 semaines) et professionnelle (durée variable selon le métier) rémunérée et accessible avec un niveau classe de 3^e.

– Intégrer l'EETAAE (École d'enseignement technique de l'armée de l'air et de l'espace) de Saintes pour préparer ou repréparer un bac général (spécialités mathématiques, physique-chimie ou sciences de l'ingénieur, option mathématiques complémentaires ou mathématiques expertes), un bac technologique STI2D (spécialité ingénierie, innovation et développement durable option systèmes d'information et numérique) ou un bac professionnel aéronautique (option systèmes ou avionique) complétés par une formation militaire. **À noter :** une entrée directe en terminale (sur dossier) est possible. L'EETAAE prépare aussi au CAP aéronautique (option systèmes).

Pour en savoir plus : <https://devenir-aviateur.devenir/nos-metiers/integrer-leetae>.

→ Marine nationale

– Mousse de la Marine nationale en intégrant l'École des mousses: formation militaire et maritime (10 mois) à Brest et à Cherbourg-en-Cotentin pour obtenir le brevet élémentaire de mousse. Contrat d'engagement de 10 mois, puis possibilité d'intégrer la filière matelot;

– matelot de la flotte en intégrant l'École des matelots: formation (9 semaines) à Toulon, Cherbourg et Lorient, selon la spécialité + contrat d'engagement de 2 à 4 ans.

Pour en savoir plus : www.lamarinerecruite.fr/metiers-et-formations/filieres-et-niveaud-etudes.



SUR ONISEP.FR

www.onisep.fr/sans_le_bac

GUIDE PRATIQUE

Santé, logement, bourses... guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

INFO +

Le DSE (dossier social étudiant)

Le DSE est la procédure de demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué sur www.messervices.etudiant.gouv.fr/ entre le 20 janvier et le 15 mai (dates 2022) pour la rentrée suivante. Après cette date, la demande de bourse sera examinée et traitée, mais le paiement de la bourse pourra connaître un délai. Le candidat boursier reçoit une première notification sur l'aide qu'il pourra éventuellement percevoir ou non. La décision définitive est prise après vérification de l'inscription effective.



SUR ONISEP.FR

www.onisep.fr/vie_etudiante

FINANCER SES ÉTUDES

– Les demandes de **BCS (bourses sur critères sociaux)** se font du 20 janvier au 15 mai par le biais du DSE (dossier social étudiant, www.messervices.etudiant.gouv.fr/), et sont accordées aux étudiants de moins de 28 ans en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'éloignement domicile-lieu d'études, du diplôme préparé et de la nationalité. Pour en bénéficier, il faut être assidu aux cours et aux examens et progresser normalement dans ses études. Le montant est variable : de la seule exonération des droits d'inscription (170 € en 1^{re} année de licence) à 5965 € environ sur 10 mois. Des compléments peuvent être attribués, par exemple pour les frais de transport. Les élèves boursiers sur critères sociaux sont prioritaires dans l'attribution d'un logement étudiant Crous. La BCS est cumulable avec l'aide à la mobilité Parcoursup, l'allocation Erasmus+ et les bourses Talents.

– **Les bourses Talents** sont destinées aux étudiants les plus méritants souhaitant préparer un concours donnant accès à des postes d'encadrement de la fonction publique. Le montant de la bourse est de 4000 € pour les étudiants inscrits dans une classe prépa Talents et de 2000 € pour les personnes préparant un concours en dehors d'une prépa Talents. La bourse est cumulable avec une BCS. Les demandes se font en ligne jusqu'au 15 octobre sur le site www.demarches-simplifiees.fr.

– **L'aide au mérite** (900 € annuels en 2022-2023) est versée aux boursiers sur critères sociaux ayant obtenu la mention « très bien » au bac. Elle est cumulable avec l'aide à la mobilité internationale, l'aide à la mobilité Parcoursup et l'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté.

– **L'aide à la mobilité internationale** (400 € par mois sur 9 mois en 2022-2023) est versée aux boursiers sur critères sociaux qui effectuent des séjours d'études (entre 2 et 9 mois consécutifs) ou stages à l'étranger. S'adresser au service des relations internationales de son établissement qui sélectionne les étudiants. L'aide est cumulable avec l'aide au mérite, l'aide à la mobilité Parcoursup et l'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté.

– **L'aide à la mobilité Parcoursup** (500 € annuels en 2022-2023) est versée aux lycéens boursiers qui changent d'académie en entrant dans l'enseignement supérieur. Elle est cumulable avec une bourse sur critères sociaux, une allocation annuelle ou une aide ponctuelle, une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite. La demande peut être faite sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/.

– **L'allocation Erasmus+** (entre 170 et 770 € par mois) est versée aux étudiants effectuant une partie de leurs études en Europe dans le cadre d'un échange inter-établissements. Informations auprès du service des relations internationales de son établissement 6 à 12 mois à l'avance. Cette aide est cumulable avec la BCS.

– **L'allocation spécifique annuelle pour étudiant en difficulté** (entre 1084 et 5965 € annuels) s'adresse aux jeunes en situation d'autonomie avérée, n'ayant plus de soutien matériel de leurs parents et qui ne bénéficient pas d'une BCS. Les bénéficiaires sont exonérés des droits d'inscription. Elle est cumulable avec une aide à la mobilité internationale et une aide au mérite.

– **Le Passeport pour la mobilité des études** permet aux étudiants habitant la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy et

Saint-Martin, dont la filière d'études souhaitée est saturée ou n'existe pas sur place, de suivre leurs études en métropole ou dans un autre département d'outre-mer. Ce dispositif prend en charge intégralement ou partiellement le transport (aérien et ferroviaire) des étudiants, de l'aéroport de leur lieu de résidence à la gare ou l'aéroport le plus proche de leur lieu d'études. Cette prise en charge s'applique sur toute la durée des études dans la limite d'un aller-retour par an. **À noter:** il faut fournir un justificatif (d'inexistence ou de saturation du cursus), à récupérer auprès du rectorat ou de l'université lors de la demande en ligne sur www.ladom.fr/decouvrir-nos-aides-au-voyage/.

– **Les prêts étudiants garantis par l'État**, sans caution ni conditions de ressources, sont proposés par certaines banques (La Banque postale, CIC, Crédit agricole, Crédit mutuel, groupe Banque populaire Caisse d'épargne, Société générale et Banque française commerciale océan Indien à La Réunion et à Mayotte). Montant maximal: 15 000 €.

– **Les bourses des conseils régionaux** sont attribuées aux étudiants inscrits dans les formations des secteurs social ou paramédical. Se renseigner auprès des établissements de formation. Certaines communes ont instauré le RME (revenu minimum étudiant). Se renseigner directement auprès de chaque collectivité pour connaître les calendriers et les critères d'attribution.

– www.jobaviz.fr est la plateforme des Crous (centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires). Elle répertorie gratuitement les offres d'emploi (travail administratif, aide à domicile, garde d'enfants, animation, loisirs...) saisonnières ou annuelles, compatibles avec une poursuite d'études supérieures.

– www.1jeune1solution.gouv.fr propose, entre autres, des milliers d'offres d'emploi pour les étudiants, en France et en Europe, et des offres de contrats en alternance.

SE LOGER

– **Les résidences universitaires** sont gérées par les Crous, qui mettent également à la disposition des étudiants des listes de chambres chez des particuliers ainsi que des studios à des prix intéressants, sous conditions de ressources. Ces logements ouvrent droit à l'ALS (allocation de logement social) ou à l'APL (aide personnalisée au logement). Pour les résidences universitaires, la demande se fait en même temps que la demande de bourse.

– **Les résidences étudiantes privées ou les logements indépendants** peuvent être une alternative. Contacter les associations étudiantes, le CIDJ (Centre d'information et de documentation jeunesse), www.cidj.com.

– **Les foyers d'étudiants ou de jeunes travailleurs** ont parfois quelques places disponibles. Contacter l'Unhaj (Union nationale pour l'habitat des jeunes), www.habitatjeunes.org.

À noter: www.lokaviz.fr est le site officiel du logement étudiant du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Il recense et vérifie les offres de logement chez les particuliers accessibles aux étudiants. Pour consulter les offres, il faut au préalable ouvrir un compte sur www.messervices.etudiant.gouv.fr/.

– **Les collectivités** disposent souvent sur leurs sites d'un onglet ou d'un portail étudiant avec des informations pratiques sur le logement.

– **Les internats des lycées** peuvent accueillir les élèves inscrits dans leurs formations (classes prépa, BTS...). La demande de place se fait au moment de formuler ses vœux sur Parcoursup. Les élèves boursiers sont prioritaires.

– **Les internats des établissements agricoles** proposent aux étudiants de 1^{re} année de BTSA (voire parfois de 2^{de} année) un service de pension complète, s'adressant notamment aux étudiants boursiers.

.../...

INFO +

La CVEC (contribution vie étudiante et de campus)

La CVEC permet aux établissements supérieurs d'améliorer l'accueil et l'accompagnement social des étudiants, de développer les activités culturelles et sportives, de mener des actions de prévention, de favoriser des initiatives et de soutenir les projets associatifs. Tous les étudiants qui souhaitent s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre une formation post-bac (hors BTS, DMA, etc.) doivent s'en acquitter, sauf s'ils en sont exonérés. Le montant de la CVEC (95 €) se règle via www.messervices.etudiant.gouv.fr.

GUIDE PRATIQUE (SUITE)

INFO +

Guide de la rentrée étudiante

Depuis la rentrée 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mis en ligne un guide rappelant les mesures mises en place pour le pouvoir d'achat et la vie étudiante, mais aussi pour adapter les études aux besoins spécifiques des étudiants. Télécharger le guide de la rentrée étudiante 2022: www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-de-la-entree-etudiante-2022-86638.

.../...

- **L'ALS (allocation de logement social) et l'APL (aide personnalisée au logement)** sont accessibles aux étudiants. Consulter www.etudiant.gouv.fr/fr, le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante, et la CAF (caisse d'allocations familiales): www.caf.fr.

- **La caution locative étudiante Visale** est une caution garantie par l'État pour les étudiants ne pouvant fournir de caution locative à un propriétaire.

- **L'avance Loca-pass®** est un prêt à taux zéro qui permet de financer le dépôt de garantie exigé par un propriétaire. L'avance est remboursable sur 3 ans au maximum et peut se cumuler avec la garantie Loca-pass®, qui correspond à une caution en cas d'impayés de loyers auprès du bailleur. Les étudiants boursiers et/ou les salariés peuvent faire la demande auprès du site www.actionlogement.fr.



S'OCcuper DE SA SANTÉ

- **La complémentaire santé:** tous les étudiants sont automatiquement rattachés au régime général de la Sécurité sociale pour le remboursement de leurs frais de santé, généralement celui des parents. L'adhésion à une complémentaire santé n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée: elle rembourse la part des frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale. Plusieurs organismes (Heyme, LMDE, Smeno...) proposent des mutuelles étudiantes, mais les jeunes peuvent rester sur la mutuelle de leurs parents.

- **La C2S (complémentaire santé solidaire)** permet de ne pas avancer les frais hospitaliers, de consultation (dentiste, kiné, médecin...), de médicaments et de certaines prothèses. Selon les situations, elle est gratuite ou coûte 8 € par mois.

- **La protection universelle maladie:** sous certaines conditions de ressources et de résidence, les étudiants peuvent bénéficier de la PUMA (protection universelle maladie). Formulaire de demande à télécharger sur www.ameli.fr.

- **Les services universitaires de santé:** gratuits, les SSE (services universitaires de santé étudiante) sont ouverts à tous les étudiants inscrits à l'université, exonérés ou non de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus). Les services universitaires qui disposent d'une équipe médicale et paramédicale proposent des bilans de santé et des consultations avec des spécialistes (gynécologue, tabacologue, etc.). Ils effectuent certaines vaccinations et peuvent apporter un soutien psychologique avec le concours de professionnels de santé (assistant/assistante de service social, psychiatre, psychologue). Les services de santé universitaires déterminent également les aménagements d'études et d'examens à la suite d'accidents.

